

1. ORGANISATION

L'EKIDEN du **G2A à l'Isle d'Espagnac, Label Régional**, est organisé le dimanche 8 octobre 2023 par le Grand Angoulême Athlétisme en partenariat avec la Ville de L'Isle d'Espagnac.

La manifestation se déroulera sur l'enceinte du stade Municipal de L'Isle d'Espagnac, Rue des Sports 16430 L'Isle D'Espagnac.

2. PRESENTATION

Le marathon relais de l'EKIDEN du G2A se dispute entre équipes comportant chacune 6 coureurs sur une boucle de 5 Km qui devra être parcourue une ou deux fois par athlète en fonction du relais (cf. distances indiquées ci-dessous). Le temps maximum pour parcourir les 42,195 km est fixé à 4 h 30.

Le dernier relayeur effectuera une boucle supplémentaire de 2,195 km.

Pour le relais composé de 6 athlètes, les distances par relais sont les suivantes :

- 1° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 2° coureur : 10 Km (2 boucles)
- 3° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 4° coureur : 10 Km (2 boucles)
- 5° coureur : 5 Km (1 boucle)
- 6° coureur : 7.195 Km (1 boucle de 5 Km + 1 boucle spécifique de 2.195 Km)

Les différentes catégories d'équipes officielles FFA sont* :	Composition :	Remarques : Equipes de 6 licencié(es) compétition du même club
Féminine	6 femmes	
Mixte	3 femmes + 3 hommes	Parité obligatoire, ordre des relais libre
Master hommes	6 hommes d'une catégorie Master	Athlète né en 1984 et avant. A partir de Master 1
Master femmes	6 femmes d'une catégorie Master	Athlète né en 1984 et avant. A partir de Master 1
Masculine	6 hommes	

*Remarque : Au sens du règlement (classement) par la FFA, toute équipe FFA ne répondant pas à l'une des 4 catégories ci-dessus mentionnées, ne pourra prétendre à une qualification.

L'Ekiden du G2A à l'Isle d'Espagnac est **qualificatif pour les championnats de France d'Ekiden**. Pour rappel, les minimas pour les championnats de France d'Ekiden sont les suivants :

- 2h30' pour équipe homme (même club)
- 3h15' pour équipe femme (même club)
- 2h50' pour équipe master homme (à partir de master 1, et même club)
- 2h50' pour équipe mixte (3 femmes-3 hommes, ordre indifférent, même club)
- 3h25' pour équipe master femme

3. HORAIRES

8h30 : Départ du premier relayeur

12h00 : Horaire limite du départ du dernier relayeur, ainsi, si le « coureur 5 » n'a pu passer le relais avant cet horaire, le départ du coureur 6 est anticipé. Le résultat final de l'équipe est calculé en ajoutant le temps réalisé par le coureur 6 au temps mesuré lors de l'arrivée du coureur 5.

13h00 : Arrêt de l'épreuve

4. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte à tous licenciés ou non, club, entreprises, famille, groupe d'amis en respectant les conditions ci-dessous. Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

• **L'esprit course:**

Un athlète licencié(e) ou non licencié(e) ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'un athlète à plusieurs relais dans une même équipe ou dans des équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

• **Âge minimum**

L'épreuve est ouverte aux athlètes à partir de la catégorie CADET, c'est-à-dire toute personne née en 2008 et avant, quelle que soit la distance choisie.

- **Documents à fournir**

Pour participer à la compétition, chaque membre de l'équipe devra présenter un des documents ci-dessous au moment de son inscription ou du retrait du dossard :

- Les licences acceptées :
 - la FFA en cours de validité à la date de l'épreuve : licence athlé-compétition, licence athlé-running, pass'running, pass j'aime courir ou licence athlé entreprise
 - l'UFOLEP : à condition d'y voir « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition » ou « course à pied en compétition »
 - la fédération française du sport adapté (FFSA)
 - la fédération française handisport (FFH)
 - la fédération sportive de la police nationale (FSPN)
 - la fédération sportive des ASPTT
 - la fédération sportive et culturelle de France (FSCF)
 - L'Union Française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP)

Où d'un certificat médical (ou photocopie) où la mention « non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition » devra être clairement apposée et datera de moins d'un an au jour de l'épreuve.

La copie de ces documents sera conservée par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- **Pour les mineurs**

En plus d'un des documents du chapitre précédent, l'inscription ne sera acceptée qu'à condition que les documents suivants soient fournis :

- Autorisation parentale pour la participation à l'EKIDEN du G2A
- Questionnaire de santé

5. INSCRIPTIONS et TARIF

- **Inscriptions**

En ligne sur le site d'inscription NJUKO à partir **du 06/07/2023** jusqu'au jeudi 5 octobre 2023 à 23h59.

Par courrier avec date limite de réception. Jeudi 5 octobre avec les documents à fournir.

Bulletin d'adhésion, justificatifs médicaux, copie licence, autorisation parentale et règlement pour toute l'équipe à l'adresse suivante : Ekiden du G2A, Stade du GrandAngoulême, 11 Boulevard Jean Moulin 16000 Angoulême.

Une inscription ne sera enregistrée qu'à la condition d'être complète. Toutefois, les documents mentionnés à la Section « *Conditions de participation* » devront être obligatoirement présentés lors du retrait des dossards si ces documents n'ont pas pu être téléchargés ou fournis lors de l'inscription.

- **Tarif**

72,00 € par équipe jusqu'au 24 septembre 2023 à 23h59 puis **96,00€** par équipe du lundi 25 septembre 2023 à 0h00 au Jeudi 5 octobre 2023 23h59.

L'Ekiden du G2A à l'Isle d'Espagnac étant une épreuve labellisée par la Fédération Française d'Athlétisme, **une remise de 2€ / personne** sera accordée à tous les participants licenciés à la FFA. Cette remise sera appliquée automatiquement lors de l'inscription en ligne, dès lors que le coureur aura renseigné son numéro de licence fédéral.

- **Composition, modification des équipes**

La composition des équipes pourra être modifiée en ligne **jusqu'au jeudi** précédent la course à **23h59**.
Aucune modification le dimanche 8 octobre.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

- **Dimanche 8 octobre** 6h30 - 7h30 Stade Municipal Rue des Sports 16430 L'Isle D'Espagnac.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, hors cas prévu ci-dessus, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. De plus, son équipe sera automatiquement disqualifiée.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

7. RECOMPENSES / CHALLENGES

Seules les équipes présentes à la remise des prix pourront recevoir leurs récompenses.

Un lot sera remis à chaque participant

Lots pour :

Les 3 premières équipes Hommes

Les 3 premières équipes Femmes

La 1^{ère} équipe Mixte

La 1^{ère} équipe Entreprise/administration/association

La 1^{ère} équipe Running

8. DROIT A L'IMAGE

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

9. ANNULATION INSCRIPTION OU EPREUVE

Pour raison médicale, en cas d'annulation de participation avant le 01 octobre, le remboursement sera possible avec retenue de 5 euros par participant.

Après le 1er octobre minuit, aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

10. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation à l'Ekiden du G2A implique l'acceptation express par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.